

# CHAMPAGNEY – EUROWATT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 8 JUILLET 2020

A CHAMPAGNEY

Projet éolien de  
**Champagney** 



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Eurowatt)

**TABLE DES MATIERES**

☉ ANIMATION	2
☉ PERSONNES EXCUSEES	2
<b><u>1. INTRODUCTION</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>2. CHRONOLOGIE DU PROJET</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>3. PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL</u></b>	<b><u>4</u></b>
☉ AVIFAUNE ET FAUNE	6
☉ FLORE	6
☉ CHAUVES-SOURIS	6
<b><u>4. PRESENTATION DES VARIANTES</u></b>	<b><u>7</u></b>
☉ LES VOIERIES FORESTIERES EXISTANTES	10
<b><u>5. CHOIX DU NOM DU PARC EOLIEN</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b><u>6. ÉCHANGES ET ATTENTES DES PARTICIPANTS</u></b>	<b><u>11</u></b>
☉ DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE DIALOGUE	11
☉ ÉTUDES ACOUSTIQUES	11
☉ RACCORDEMENT	12
☉ CHASSE	13
☉ ENJEUX ECONOMIQUES	13
<b><u>7. CONCLUSION</u></b>	<b><u>13</u></b>

En annexe - récapitulatif de la réunion de travail du 8 juillet 2020 avec les élus des communes limitrophes

<b><u>1. LES PARTICIPANTS</u></b>	<b><u>1</u></b>
☉ ANIMATION	1
☉ PERSONNES EXCUSEES	1
<b><u>2. DEROULEMENT DE LA REUNION</u></b>	<b><u>1</u></b>
<b><u>3. ÉCHANGES</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b><u>4. CONCLUSION</u></b>	<b><u>3</u></b>

## Les participants

Ont participé à la réunion 21 personnes :

### **Commune de Champagney**

Pierre VERNE, Maire  
Olivier PARIS, Adjoint  
Noël BARBIER, Adjoint forêt

### **Communauté d'agglomération du Grand Dole**

Lydie PALMER, Direction de l'environnement

### **Exploitant agricole**

Fabien DUTARTRE, Propriétaire-exploitant

### **Office national des forêts (ONF)**

Bruno GUESPIN, Responsable foncier

### **Acteurs locaux**

Hervé CORRADI, Association 3 DCV  
Catherine LUC, Association 3 DCV  
Maryvonne LANAUD, Association Le Vent du Nacey  
Gilles BURE, Association foncière  
Cédric CHAPPY, Association communale de chasse  
Pascal AUVERNOIS  
Pierre DURIN

### **Associations environnementales**

Hugo BARRE-CHAUBET, Dole Environnement  
Joël GRANDMOUGIN, Dole Environnement

### **Enedis, direction territoriale Jura**

Daniel RENARD, Interlocuteur Collectivités

### **Eurowatt**

Dominique DARNE, Président  
Simon MANCEAU, Chef de projets  
Nadège COLLET, Chef de projets

## ➔ Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, agence de concertation mandatée par Eurowatt pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

## ➔ Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence :

Charles FONTAINE, Directeur du développement économique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole  
Matthieu BRUAND, Gestionnaire de la forêt communale  
Ginette GOMMERET, Champagney

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de Eurowatt (diapositives ci-après).

## 1. Introduction

M. VERNE, Maire de Champagne, introduit la réunion de travail en remerciant les participants de leur présence avant un tour de table qui permet de présenter chacun.

M. DELATTE, Quelia, présente l'ensemble des invités et le déroulement de la réunion de travail. Il est précisé aux participants qu'une autre réunion a eu lieu en matinée avec les élus représentant les communes voisines, le récapitulatif de cette réunion est annexé à ce compte-rendu (page 15).

- **Collectivités :**
  - Champagne
  - Communauté d'agglomération du Grand Dole
  - Département du Jura
  - Région Franche-Comté-Bourgogne
- **Associations locales :** 3 DCV, Vent du Nacey, ACCA, association foncière
- **Agriculteurs et propriétaires fonciers concernés**
- **ONF et gestionnaires locaux de la forêt**
- **Dole Environnement**
- **Offices de tourisme de Pesmes (Val de Gray) et de Dole**
- **SIDEC du Jura**
- **Enedis Jura**

## 2. Chronologie du projet

M. FOURCAUD, Quelia, présente les actions du dispositif d'information et de dialogue qui ont déjà été réalisées, ainsi que la fréquentation du site internet. Il invite les participants à continuer à diffuser largement l'adresse du site internet.

Avril 2019 – Mise en ligne du site internet

Mai 2019 – Distribution de 1 000 tracts d'information

Septembre 2019 – Réunion du groupe de travail

Octobre 2019 – Rencontre des élus des communes voisines et permanence publique d'information

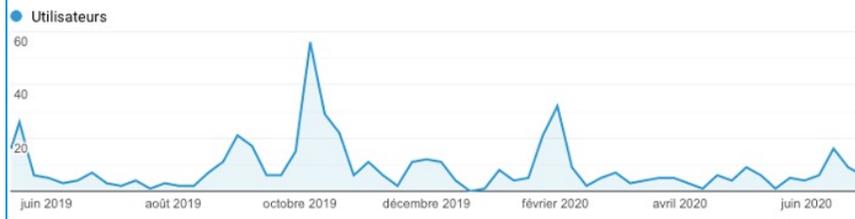
Octobre 2019 – Visite d'un parc éolien

Mai 2020 – Réunion d'échanges avec ONF

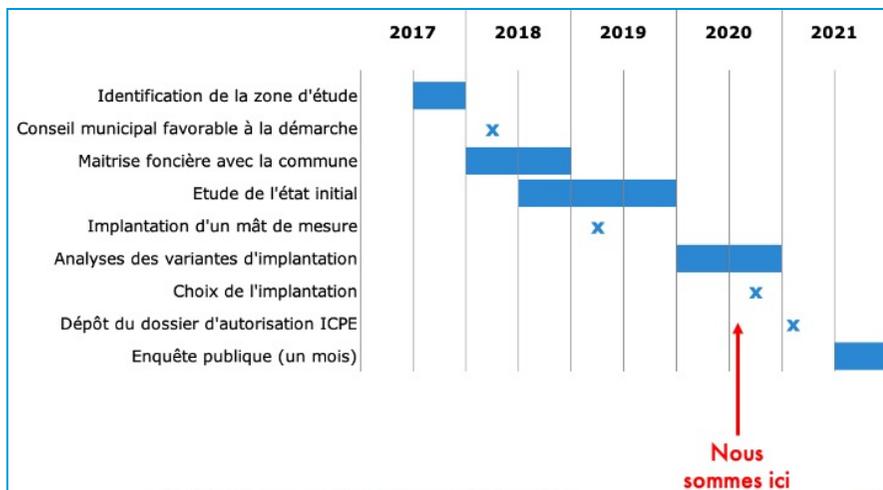
Juin 2020 – Présentation de l'état initial à Dole Environnement

Juillet 2020 – Rencontre des élus des communes voisines et réunion du groupe de travail

- <https://Champagney.ProjetDurable.fr/>
- En ligne depuis le 15 mai 2019
- Accessible à tous et mis à jour régulièrement
- 7 contributions reçues grâce au formulaire de contact
- Plus de 380 utilisateurs venus plusieurs fois



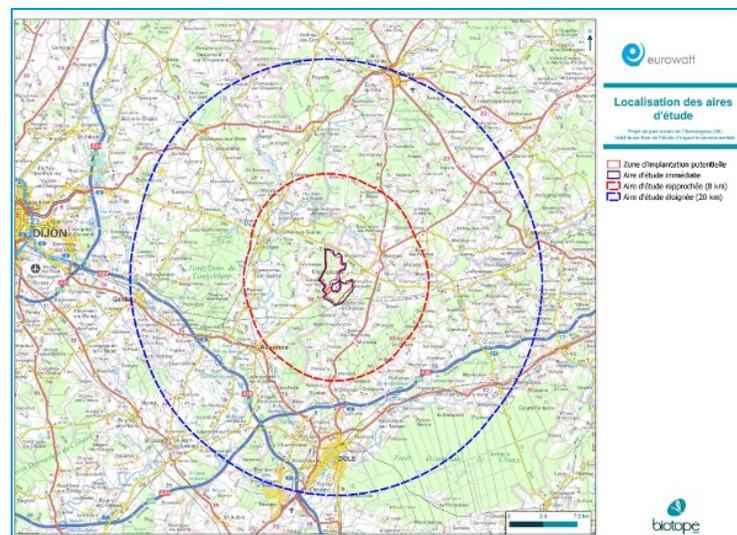
M. DELATTE présente le calendrier du projet éolien et fait le point sur l'avancement.

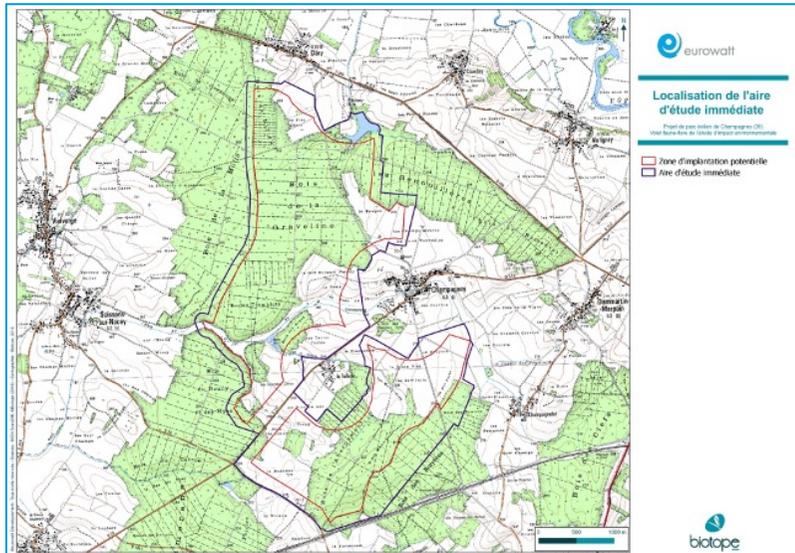


### 3. Présentation de l'état initial

M. MANCEAU, Chef de projet EUROWATT, présente l'état initial de l'étude écologique. Il explique avoir échangé de manière détaillée sur les aspects techniques de l'étude faune et flore avec l'association Dole Environnement, présente, qui confirme.

M. MANCEAU présente les 3 aires d'étude, jusqu'à 20 km autour de la zone d'implantation.





M. MANCEAU explique le protocole de l'étude écologique. Il indique travailler avec la CPEPESC (Commission de Protection des Eaux, de l'Environnement, du Sous-sol et Chiroptères) de Franche-Comté pour la prise en compte des insectes dans l'état initial.

### Réalisation du volet faune-flore de l'étude d'impact environnementale par la Société Biotopie

Ont été réalisées :

- plusieurs Inventaires bibliographiques
- 7 passages / inventaires de chauves-souris
- 23 passages / inventaires de l'avifaune
- 4 inventaires des habitats, des zones humides et de la flore
- 3 sorties réalisées pour les Batraciens :

Hivernage		Migration prénuptiale		Nidification		Migration postnuptiale		Hivernage																																												
Hibernation		Transit printanier		Mise-bas	Elevage	Accouple-ment	Transit automnal	Hibernation																																												
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53
JAN		FEV		MARS		AVR		MAI		JUN		JUIL		AOUT		SEP		OCT		NOV		DEC																														
Hiver		Printemps				Eté				Automne																																										

M. MANCEAU caractérise l'état initial de la forêt communale, riche en biodiversité.

### L'état initial permet d'identifier et de prendre en compte de nombreuses espèces faunes et flores :

- reptiles : Lézard des souches, Orvet fragile, Couleuvre helvétique
- insectes : Agrion de Mercure, Damier de Succise, Cuivré des Marais
- mammifères : Chat forestier, Ecureuil Roux, Hérisson d'Europe
- amphibiens : Rainette Verte, Grenouille Agile, Sonneur à Ventre Jaune, Triton palmé
- avifaune (Picinidés, Milan Noir, Vanneau Huppé, Pipit Farlouse, Serin Cini etc.)
- zones humides (secteur nord et sud)
- végétations et habitats (zone nord et sud) : Laîche faux-souchet, Hottonie des marais, Lindernie couchée, Adénocarpe de Laintz
- chiroptères : Noctules, Murins, Minioptères de Schreibers, Pipistrelle de Kuhl

## ➔ Avifaune et faune

Il précise notamment que la présence de certaines espèces d'amphibiens (Rainette et Sonneur à ventre jaune) et de tritons, espèces protégées et menacées, représentent des enjeux forts localement.

**Remarque de Dole Environnement :** Le Sonneur à ventre jaune devrait pouvoir s'adapter à la période de travaux avec des ornières et des mares temporaires. Par contre, la présence de Triton est plus problématique. Il y aura certainement des efforts à faire pendant la période des travaux.

M. MANCEAU indique que l'étude n'a pas permis de repérer de nids de Milan noir, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en a pas, mais qu'ils n'ont pas été trouvés. Il précise que certains individus ont été observés en vol en période de migration et de nidification.

**Question :** *Qu'en est-il de la Grenouille agile, du Hibou moyen-duc et du Martin pêcheur ?*

**Réponse :** M. MANCEAU ne connaît pas en détail tous les résultats de l'étude écologique. Il propose de donner des réponses par écrit à ce sujet.<sup>1</sup>

## ➔ Flore

Concernant la flore, M. MANCEAU explique que les étangs présents dans la forêt communale accueillent une espèce de flore endémique à la région. Par ailleurs, 76% de la forêt est en zone humide.

<sup>1</sup> Après vérification M. MANCEAU précise que l'étude écologique a les conclusions suivantes concernant la grenouille agile, l'espèce bénéficie d'une protection complète sur les individus ainsi que leurs habitats. Le Hibou grand-duc a été observé en phase de nidification. Le Martin-pêcheur niche dans les milieux buissonnants mais représente un enjeu modéré de conservation.

**Question :** *L'étude écologique sera-t-elle complétée par les bases de données existantes ?*

**Réponse :** Oui, Eurowatt est en train de passer un accord de confidentialité avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) pour échanger leurs données.

## ➔ Chauves-souris

M. MANCEAU explique que plusieurs détecteurs ont été posés dans la forêt, et sur le mât de mesure au-dessus de la canopée, car l'activité des chauves-souris n'est pas la même selon les altitudes. 15 espèces ont été recensées. Les pales des éoliennes devront passer à 50 mètres au-dessus de la canopée pour éviter toute collision avec les chauves-souris.

**Remarque d'un participant :** Lors du précédent projet éolien à Champagney, Dammartin-Marpain et Mutigney, 19 espèces de chauves-souris auraient été identifiées, et non 15.

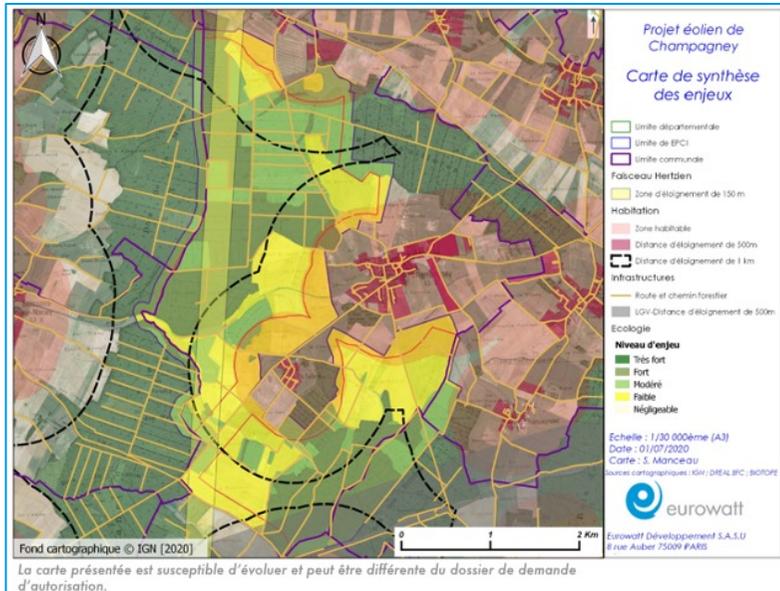
**Question :** *Il y a des incertitudes quant à la présence de chauves-souris dans la partie sud du projet. Cette zone pourrait constituer un couloir de vol. Est-il envisagé de faire une étude en altitude à cet endroit ?*

**Réponse :** Non, ce n'est pas prévu pour le moment. La réglementation indique que la pose d'un seul mât de mesure est suffisante pour l'étude de l'activité des chauves-souris sur une zone comme celle de Champagney. Dole Environnement précise toutefois que cette étude complémentaire pourrait être faite sans mât de mesure.<sup>2</sup>

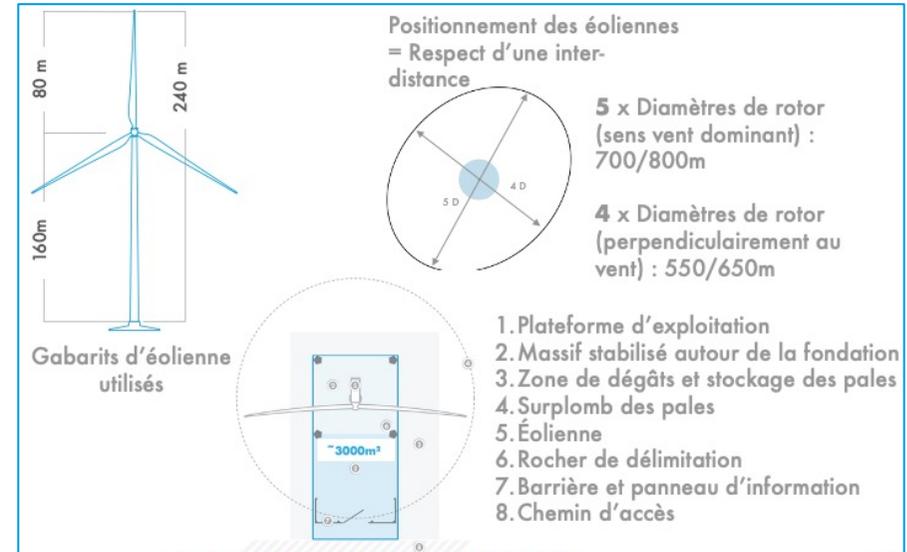
<sup>2</sup> M. MANCEAU précise a posteriori que des discussions sont en cours avec la CPEPES (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Franche-Comté) en vue d'acquiescer des données de l'association sur ce secteur.

## 4. Présentation des variantes

M. MANCEAU présente la carte de synthèse des enjeux. Il précise avoir pris en compte une distance de 500 mètres règlementaires aux zones habitables, y compris celles qui ne sont pas encore construites. Plus encore, il indique que ce projet éolien en forêt communale laisse la possibilité à Eurowatt d'éloigner toutes les futures éoliennes de 1 km des zones habitables.



M. MANCEAU présente le gabarit des éoliennes envisagées. Le choix définitif du gabarit d'éoliennes dépendra des études écologique et paysagère. Il s'agit d'avoir le moins d'impact sur l'environnement et la plus faible empreinte paysagère.



M. MANCEAU explique les critères d'appréciation paysagers. Il précise que l'étude paysagère confirmera le choix de la variante d'implantation ou la modifiera, notamment en ce qui concerne la hauteur des éoliennes.

### Réalisation de photomontage :

- lieux de vie environnants (Champagney (Bourg et la Tuilerie), Dammartin-Marpain, Soissons sur Nacey...)
- patrimoine classé et non classé

### Etude de coupes :

- étude de l'intégration des éoliennes dans les différentes aires d'études
- appréciation des effets de surplomb et/ou « balconnage » des éoliennes

Etude angulaire depuis certains sites (Champagney, Pesmes, communes voisines, etc.)

**Question :** Pourra-t-on connaître la distance angulaire des variantes depuis le bourg de Champagne ?

**Réponse :** Oui, la distance angulaire est calculable depuis tous les points de vue, et pourra donc être calculée depuis Champagne. Néanmoins, la distance angulaire varie beaucoup selon la distance à l'élément observé. La distance angulaire d'un parc éolien observé dans la même direction à 500 mètres et à 2 km sera beaucoup plus importante dans le 1<sup>er</sup> cas.

**Question :** Quand seront disponibles les photomontages ? Avant l'enquête publique ?

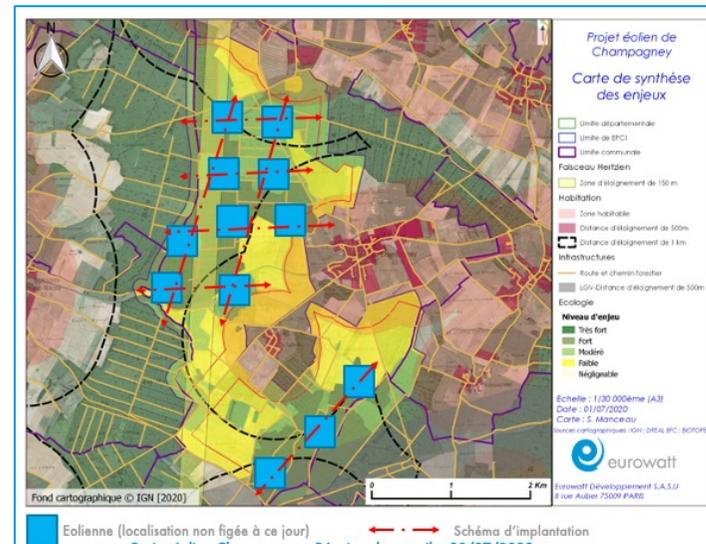
**Réponse :** A partir d'octobre ou novembre 2020, donc bien avant l'enquête publique qui sera réalisée à la fin de l'instruction du dossier ICPE. Les 1<sup>ers</sup> photomontages seront présentés lors de la prochaine réunion de travail (en automne/hiver) puis en permanence d'information avant le dépôt du dossier ICPE. Par ailleurs, les services de l'État peuvent demander des photomontages supplémentaires au moment de l'instruction.

**Question :** Les photomontages seront-ils disponibles sur le site internet ?

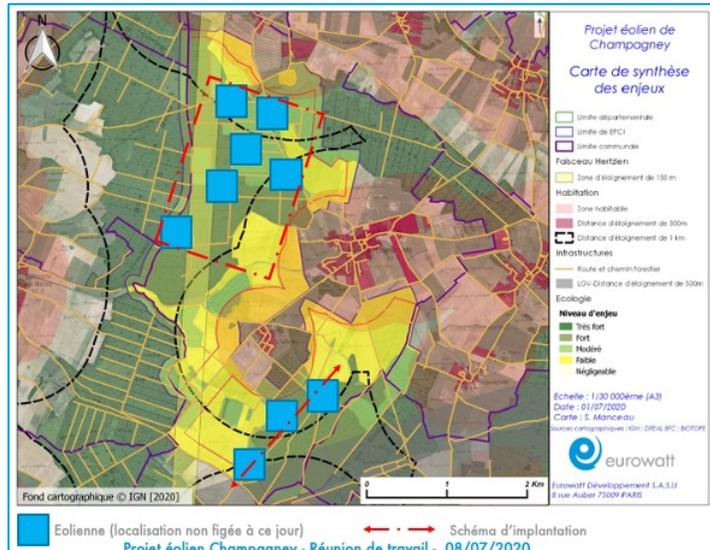
**Réponse :** Cela n'a pas encore été décidé.

M. MANCEAU présente les 4 variantes d'implantation :

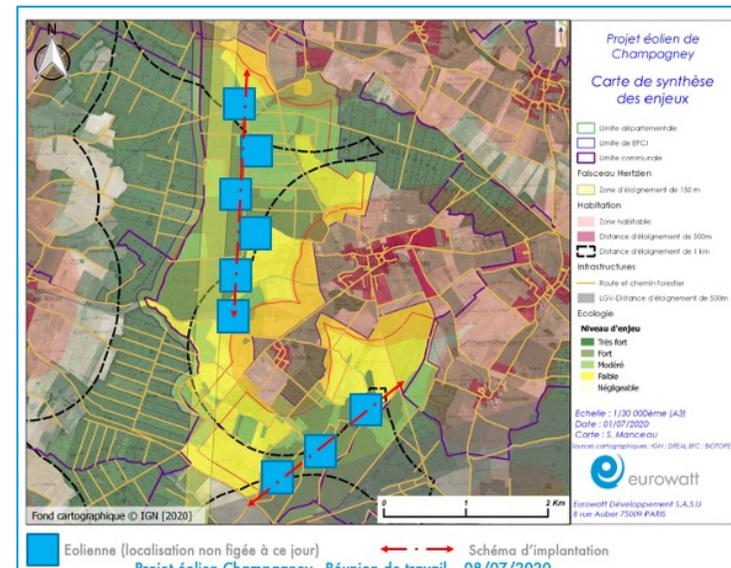
- la variante « *maximaliste* » qui aligne les éoliennes en utilisant un effet de masque (une éolienne en partie cachée derrière une autre éolienne depuis certains points de vue, notamment depuis Pesmes) – 12 éoliennes



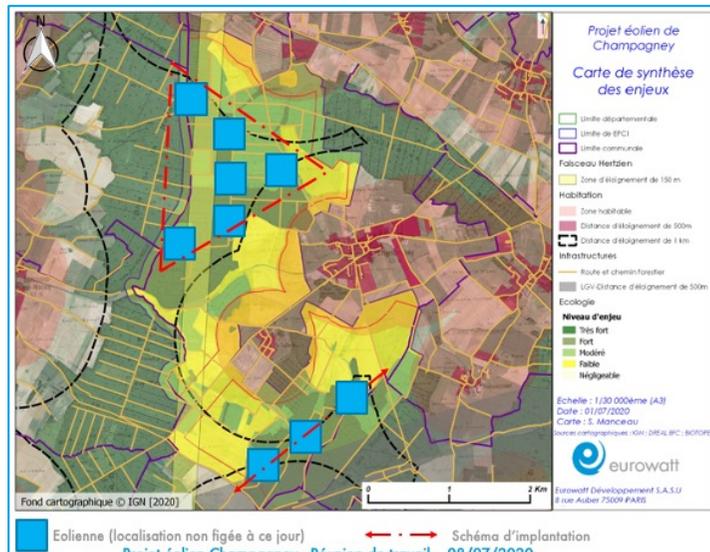
- la variante « *environnementale* » avec des éoliennes positionnées seulement là où les enjeux écologiques sont modérés ou faibles, mais avec une grappe de 6 éoliennes sans optimisation paysagère – 9 éoliennes



- la variante « lignes » qui n'offre aucun effet de masque depuis les points de vue principaux – 9 éoliennes



- la variante « optimale », avec une atténuation visuelle liée aux effets de masque entre les éoliennes – 9 éoliennes



Variante	1 – Maxi.	2 – Enviro.	3 – Optimal	4 – Ligne
Nombre d'éoliennes	12	9	9	9
Servitudes techniques	OK			
Paysage	Quadrillage et ligne	Grappe et ligne	Grappe et ligne	2 Lignes
Ecologie	9 éoliennes en enjeu fort 3 éoliennes en enjeu moyen	7 éoliennes en enjeu moyen 1 éolienne en enjeu faible 1 en enjeu fort	5 éoliennes en enjeu fort 4 éoliennes en enjeu moyen	6 éoliennes en enjeu fort 2 en enjeu moyen
Productivité	+++	+	++	+
Retombées pour le territoire	++	+	+	+

M. MANCEAU indique avoir une préférence pour la variante dite « optimale » moins impactante (n°3) avec 7 à 8 éoliennes à Champagney, et 1 à 2 éoliennes sur des terres appartenant à la commune de Dammartin-Marpain. Il précise que le choix de l'implantation définitive devra encore attendre les résultats des études paysagère et acoustique, et la vérification des zones humides (sondages pédologiques) pour identifier avec précision les zones humides, ainsi que les discussions en cours avec les communes voisines.

M. VERNE indique avoir une préférence pour la variante « maximaliste » avec 12 éoliennes.

**Question :** Si les autres communes ne souhaitent pas d'éoliennes sur leurs parcelles, il n'y aura que 7 éoliennes sur le parc ?

**Réponse :** Plutôt 8, car une éolienne peut être déplacée sur les parcelles de la commune de Champagney.

### ➔ Les voies forestières existantes

M. MANCEAU ajoute que les voies forestières existantes sont larges avec une bande roulante de 2,5 mètres en forêt. Pour l'installation des éoliennes, il faut une bande roulante de 5 mètres. Ces chemins forestiers sont la propriété des communes. Il serait possible d'installer les plateformes et les surfaces temporaires (travaux) sur ces chemins communaux pour limiter le déboisement. Ce sujet est en discussion avec l'ONF.

### Photographie aérienne sommière Bois de la Graveline



#### Existant :

- des chemins forestiers non cadastrés
- une bande roulante de 3,5 mètres
- un accotement de 1 mètre minimum de part et d'autre des sommières

**Question :** Par où passeront les convois transportant les éoliennes lors de la construction du parc ?

**Réponse :** Une étude d'accessibilité sera réalisée au moment de la préparation des travaux. Il est difficile de s'engager sur les voies de passage des éoliennes avant que cette étude soit menée. Néanmoins, il y a des solutions techniques à tous les obstacles que l'on peut rencontrer. Eurowatt ajoute avoir déjà fait circuler des éoliennes sur des routes de montagne et que la partie la plus compliquée à transporter est la pale de l'éolienne (un seul tenant).

En préambule de l'étude d'accessibilité, un géomètre va réaliser un relevé topographique du terrain dans les prochaines semaines.

**Question :** Ces éléments (accessibilité) seront-ils présents dans le dossier d'autorisation d'exploiter ?

**Réponse :** Non, l'autorisation ne porte pas sur ces aspects-là. Ce sont des discussions qui viendront plus tard avec les communes et le

département (aménagement temporaires, autorisations de voiries, etc.).

**Question :** *Qui sera le constructeur des éoliennes ?*

**Réponse :** Cela sera déterminé au moment de l'autorisation ICPE, quand le nombre et le gabarit des éoliennes utilisées seront connus, et dépendra du coût de construction, d'exploitation et de la productivité des éoliennes proposées.

## 5. Choix du nom du parc éolien

M. DELATTE propose aux participants de trouver un nom pour le parc éolien.

### Propositions :

- Parc éolien de Champagney
- Parc éolien de la Graveline et des Maux Quartiers
- ...



M. Manceau propose que ce soit les écoliers qui choisissent le nom du parc éolien. Un participant rappelle que cela avait déjà été proposé.

M. VERNE confirme qu'il sera possible d'organiser un concours dans l'école à la rentrée.

## 6. Échanges et attentes des participants

M. DELATTE propose que le reste du temps soit dédié à des échanges sur toutes les questions que les participants souhaitent aborder.

### ↪ Dispositif d'information et de dialogue

**Question :** *Une présentation publique est-elle prévue pour informer l'ensemble de la population ?*

**Réponse :** Eurowatt propose de mettre en place une nouvelle permanence d'information au moment du dépôt du dossier ICPE, fin 2020, début 2021. Cette permanence sera l'occasion de présenter l'implantation choisie et les photomontages.

Des échanges portent sur la tranche horaire de la permanence :

- Eurowatt estime que le créneau de 14h à 19h proposé lors de la permanence d'information est trop long
- un participant indique qu'il faut que les personnes qui travaillent puissent venir après 19h, un créneau de 16h à 20h est évoqué.

**Question :** *Comment la population sera-t-elle informée de l'enquête publique ?*

**Réponse :** L'information pour une enquête publique est réglementée (internet, presse, affichage municipal et sur site, etc.) et assurée sous le contrôle des services de l'État et du commissaire enquêteur.

### ↪ Études acoustiques

**Question :** *La disposition d'éoliennes en quinconce permet-elle de diminuer leur bruit ?*

**Réponse :** Non, le positionnement ou la hauteur des éoliennes n'a pas d'impact significatif sur le bruit. En cas de prévision de dépassement

acoustique des éoliennes, une baisse de la production doit être appliquée (ce risque est assumé par l'exploitant, Eurowatt). Il faudrait alors brider les éoliennes ou altérer leur puissance quand les émergences de bruit sont au-dessus des seuils fixés par la réglementation (selon l'heure – jour/nuit –, la vitesse et l'orientation du vent). Après installation des éoliennes, des mesures de contrôle permettent de vérifier que les émergences du bruit des éoliennes respectent la réglementation. Si le bruit est trop important, le préfet peut modifier l'autorisation d'exploiter pour réduire l'impact acoustique.

Le positionnement des éoliennes est déterminé par l'environnement, le paysage, la productivité et les servitudes techniques.

**Question :** *Des peignes ou lacérations seront-ils installés sur les pales des éoliennes ?*

**Réponse :** Les *lacérations* permettent de réduire le bruit du passage de la pale devant le mât, et de diminuer ainsi l'impact acoustique de l'éolienne. Eurowatt ne peut pas prendre d'engagement à ce sujet, mais les équipements nécessaires seront utilisés pour être en conformité avec la réglementation. De plus, avec l'installation d'éoliennes au plus tôt en 2022, les fabricants auront d'ici là peut-être davantage intégré les exigences de la réglementation dans la fabrication des éoliennes.

**Question :** *Un participant s'étonne d'avoir vu 3 parcs éoliens d'Eurowatt sans aucun peigne sur les pales. Y aura-t-il une différence entre les éoliennes existantes et celles qui seront effectivement implantées ?*

**Réponse :** Oui, elles seront différentes, de nouvelles technologies permettent d'atteindre de meilleures performances. Cela dépend des fabricants.

**Question :** *Pourquoi peut-on entendre davantage une éolienne en étant à 1 km plutôt qu'à son pied ?*

**Réponse :** Cela dépend de nombreux facteurs : la direction, la force du vent, la saison (en été avec des feuilles dans les arbres, on entendra davantage le vent qui agite les feuilles qu'en hiver), etc. C'est pourquoi il y a une étude avant implantation et une étude de contrôle après implantation. Le préfet est en mesure d'assurer, qu'à tout moment de la vie du parc éolien, les seuils acoustiques sont respectés, ou d'imposer des mesures correctives qui peuvent aller jusqu'à l'arrêt des éoliennes.

## ➤ Raccordement

**Question :** *Où sera raccordé le parc éolien de Champagney ?*

**Réponse :** Une étude en est en cours de réalisation. Plusieurs solutions s'offrent à Eurowatt :

- création d'un poste source privé (pouvant servir au développement d'autres énergies renouvelables locales) au niveau de ligne haute tension de Rte
- raccordement à plusieurs postes sources existants d'Enedis

Cela dépendra notamment de la puissance du parc installé.

**Question :** *Le stockage de l'énergie produite est-il possible ?*

**Réponse :** Oui, mais le stockage ne peut être exclusif avec un parc de cette dimension. Il y aura dans tous les cas le besoin d'injecter directement dans le réseau. Concernant le stockage, les acteurs de la filière ont des échanges à ce sujet avec l'État. Eurowatt, en lien avec les élus de Champagney, réfléchissent à la possibilité du stockage de l'énergie sous forme d'hydrogène. C'est une nouvelle technologie, en évolution, qui pourrait être intégrée au parc durant les 20 à 30 ans de sa durée d'exploitation.



## ⇒ Chasse

**Question :** *L'association de chasse dispose d'un bail en cours d'une durée de 3 ans pour utiliser la forêt communale. Comment cette activité sera-t-elle compatible avec l'installation du parc éolien ?*

**Réponse :** Les perturbations pour la chasse n'auront lieu qu'au moment de la phase de travaux (qui se font en période sèche et pas froide : d'octobre à décembre, ou au printemps) avec la présence d'un écologue. Eurowatt va se rapprocher de l'association communale de chasse, présente à la réunion, pour trouver une solution qui convienne à tous à ce sujet.

## ⇒ Enjeux économiques

**Question :** *Quel est l'impact de l'éolien sur l'emploi local ?*

**Réponse :** La construction d'un parc éolien génère beaucoup d'activités de génie civil (terrassement, pose de câble, fondations, montage, etc.) qui sera assurée par des entreprises nationales ou régionales. Le montage des éoliennes est réalisé par les fabricants (la plupart sont danois ou allemands) avec des employés européens. L'exploitation du parc sera assurée par des personnes de la région.

## 7. Conclusion

Il est convenu qu'Eurowatt continuera à informer les participants sur le développement du projet par email et via le site internet <https://champagne.projetdurable.fr/> pendant la période à venir.

M. DELATTE remercie les participants et invite toute personne ayant des questions à contacter Eurowatt à tout moment.

# ANNEXE

## RECAPITULATIF DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 8 JUILLET 2020

### AVEC LES ELUS DES COMMUNES LIMITOPHES

### A CHAMPAGNEY



Récapitulatif rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Eurowatt)

## 1. Les participants

16 personnes ont participé à la réunion :

### Commune de Champagney

Pierre VERNE, Maire  
Olivier PARIS, Adjoint  
Noël BARBIER, Adjoint forêt  
Pascal AUVERNOIS, Conseiller municipal

### Commune de Cléry

Noël VEURIOT, Maire

### Commune de Mutigney

Arnaud DAVAL, Maire-adjoint

### Commune de Pesmes

Frédéric HENNING, Maire  
Virginie JURET, Conseillère municipale  
Maurice DOMINIQUE, Conseiller municipal

### Commune de Vielverge

Evelyne SOMMET, Maire  
Pascal BELLORGET, Conseiller municipal

### Eurowatt

Dominique DARNE, Président  
Simon MANCEAU, Chef de projet  
Nadège COLLET, Chef de projet

### ➔ Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, agence de concertation mandatée par Eurowatt pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

## ➔ Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence :

Anthony BOURCET, Maire de Dammartin-Marpain  
Éric DRUOT, Maire de Mutigney  
Emmanuel SAGET, Maire de Pointre  
Amaury TROPEE, Conseiller municipal de Vielverge

## 2. Déroulement de la réunion

Cette réunion de travail avec les élus des communes limitrophes a été l'occasion de présenter aux élus :

- EUROWATT
- le projet éolien
- le calendrier d'avancement du projet
- les actions d'information et de dialogue mises en place
- les 1<sup>ers</sup> résultats de l'étude écologique
- les variantes d'implantation, en lien avec l'étude paysagère à venir et le gabarit des éoliennes

*N.B. : une présentation similaire a été faite aux membres du groupe de travail et a fait l'objet d'une restitution plus détaillée dans le compte-rendu auquel est annexé ce récapitulatif.*

### 3. Échanges

Les nombreux échanges ont permis de répondre aux interrogations des élus et d'identifier plusieurs points de vigilance à prendre en compte dans le développement du projet :

- Les enjeux paysagers ont généré de nombreux échanges et notamment des remarques sur les points de vue suivants :
  - o depuis le bourg de chaque commune limitrophe, notamment depuis la Grande Rue de Vielverge avec de nombreuses habitations orientées vers le futur parc éolien et qui ont un panorama sur les montagnes du Jura
  - o depuis les remparts de Pesmes (site emblématique) et depuis la D475 et la D 12 sur le plateau de Pesmes (pour vérifier la co-visibilité du parc éolien avec le bourg de Pesmes)
  - o mât de mesure en place, 101 mètres de hauteur (donc éoliennes à plus du double), visible la nuit depuis la sortie d'Auxonne
- Les distances des zones habitables de chaque commune aux éoliennes (dans le cas de la variante maximaliste n°1) :
  - o Pesmes : 4 à 5 km
  - o Soissons-sur-Nacey : 1,5 à 2 km
  - o Cléry : 700 à 800 mètres
  - o Mutigney (bourg) : 2,5 à 3 km
  - o Hameau de Chassey (Mutigney) : 2 km
- Des inquiétudes concernant les éventuels impacts locaux :
  - o paysager : attente des photomontages
  - o bruit : étude acoustique (avant et après implantation des éoliennes), possibilité d'aller visiter un parc éolien pour mieux se rendre compte

- o santé (ondes électromagnétiques) : pas d'effet des éoliennes sur la santé d'après une étude de l'ANSES – Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (<https://www.anses.fr/fr/content/impacts-sanitaires-du-bruit-g%C3%A9n%C3%A9r%C3%A9-par-les-%C3%A9oliennes>)
- production des éoliennes, comparée au nucléaire
  - o exemple : un parc de 10 éoliennes, correspondant à une puissance installée de 30 MW, pourrait produire 60 GWh, soit la consommation de 55 000 hab. (hors chauffage)
  - o quelle estimation de la consommation d'électricité avec chauffage ? (Eurowatt pourra fournir prochainement une estimation plus précise à ce sujet)
  - o coût des nouveaux réacteurs nucléaire : 120 à 130 €/KWh (sans prendre en compte le démantèlement)
  - o coût de l'énergie éolienne : 60 à 65 €/KWh (comprenant le démantèlement)
- durée de vie et démantèlement des éoliennes
  - o 30 ans pour un délai raisonnable d'exploitation
  - o démantèlement ou possibilité d'installation de nouvelles éoliennes en accord avec la commune
  - o entretien, maintenance et démantèlement sont de la responsabilité de l'exploitant
  - o évolution de la réglementation concernant le démantèlement : obligation de démanteler toutes les fondations et augmentation des provisions prévues par éolienne pour le démantèlement (en cas de défaillance du propriétaire du parc éolien) à 50 000 € + 10 k€/MW (au-delà de 2 MW)



- lors du démantèlement la vente des matériaux recyclés compense une partie des coûts
- il y a une incitation de l'État pour parvenir à 90 % de recyclage des matériaux de l'éolienne (les pales sont aujourd'hui difficilement recyclables)
- bénéfiques pour les collectivités :
  - IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) + taxe foncière + location de parcelles et chemins communaux = 12 à 13 000 €/an par éolienne de 3 MW (pour une surface au sol de 3 000 m<sup>2</sup>)
  - en comparaison l'exploitation d'1 ha de forêt rapporte à la commune environ 1 000 €/an
- les facteurs qui affectent la faisabilité du projet :
  - le gabarit des éoliennes (dont la hauteur est liée aux résultats de l'étude paysagère), le coût du raccordement
  - les incertitudes sont levées au fur et à mesure du développement du projet

<https://champagney.projetdurable.fr/>. Ce site internet a vocation à être diffusé largement au grand public, les élus sont invités à relayer et à transmettre l'url du site à toute personne intéressée par le projet.

## 4. Conclusion

Suite à cette réunion d'échange avec les élus des communes, il est convenu que Eurowatt **mette à disposition des communes la carte avec les points de vue envisagés pour les photomontages.**<sup>3</sup>

**Les élus sont tous fortement en attente des photomontages qui pourront leur être présentés à partir d'octobre ou novembre 2020, sur la base de l'implantation définie pour chaque éolienne.**

Il est convenu qu'Eurowatt continuera à informer les communes sur le développement du projet par email et via le site internet

<sup>3</sup> Cette carte n'est pas encore disponible à ce jour. Elle sera transmise aux élus dans le courant du mois de septembre